

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 2711-2019

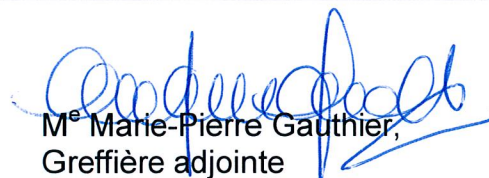
PRENEZ AVIS que, lors d'une séance ordinaire tenue le lundi 18 février 2019, le conseil municipal de la Ville de Magog a adopté le Règlement 2711-2019 modifiant le Règlement de zonage 2368-2010 concernant l'agrandissement de la zone commerciale Ck05C dans le secteur de la rue Sherbrooke, au nord de l'autoroute Joseph-Armand-Bombardier.

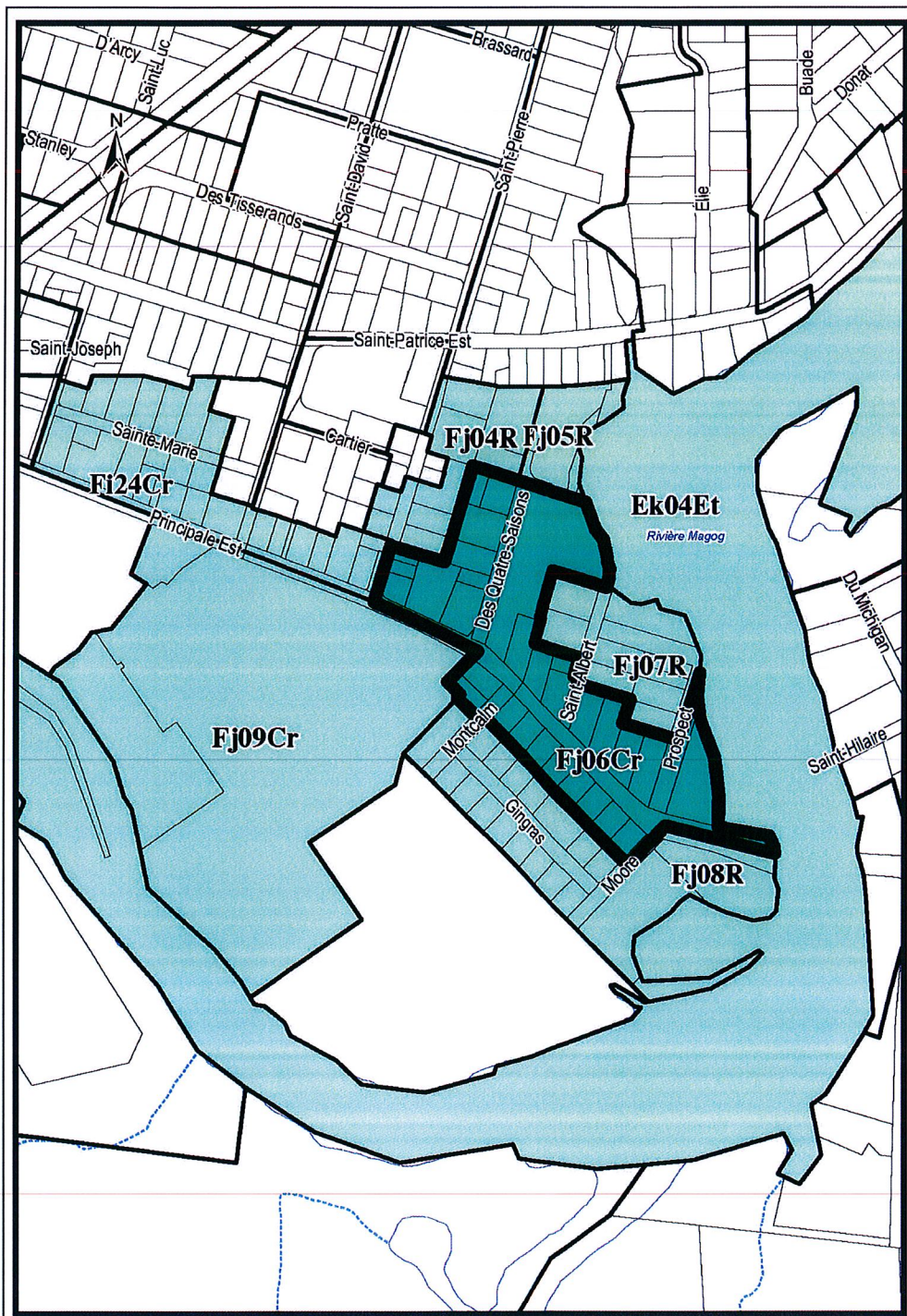
Ce règlement n'a pas requis d'approbation des personnes habiles à voter.

Ce règlement est entré en vigueur le 4 juillet 2019, soit à la date de la délivrance d'un certificat de conformité par la MRC de Memphrémagog.

Il peut être consulté au Service du greffe situé au 7, rue Principale Est, à Magog, aux heures ordinaires de bureau et sur notre site internet au www.ville.magog.qc.ca/avispublics. Toutefois, pour plus d'informations concernant ce règlement et résolution, veuillez contacter la Division urbanisme au numéro 819 843-3333, poste 540.

Donné à Magog, le 11 juillet 2019.


M^e Marie-Pierre Gauthier,
Greffière adjointe



- Zone concernée
- Zone contiguë

VILLE DE MAGOG

ZONAGE

ZONE CONCERNÉE ET ZONES CONTIGUËS



Préparé par : Lysanne Hébert
Technicienne en urbanisme,
Division urbanisme

Approuvé par : Mélissa Charbonneau
Coordinatrice,
Division urbanisme

Date : 2018-11-30

Date : 2018-11-30

Nom fichier :

Plan no. :

Séquence :